

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le vingt quatre novembre deux mille neuf, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 17/11/2009

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

**PRESENTS :** Jean-Claude LEBLOIS, Jean-Claude BASSET, Arlette DEMAR, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Roger DESROCHES, Alain FAUCHER, Michelle DEMONET, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, Daniel CADET, Patrick DESCHARLES, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Alexandre MAZIN, Christine RIFFAUD, Anne SERVE, Philippe VAN ROOIJ, Catherine CELESTIN, Jean-Pierre ESTRADE, Jean-Pierre MORLON, Monique REIX – BUSSY.

**EXCUSEE :** Béatrice DUFOUR

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

## 2009 – 109 : BUDGET SERVICE TOURISME – DECISION MODIFICATIVE N°02

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de NOBLAT

Vu l'arrêté préfectoral 2009-2248 du 26 octobre 2009 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Vu la délibération 2009-043 du 30 mars 2009 approuvant le budget primitif du service tourisme

Vu la délibération 2009-080 du 17 septembre 2009 approuvant la décision modificative n°01 du budget du service tourisme

Monsieur le Président rappelle que le budget primitif 2009 du service tourisme de la Communauté de Communes de Noblat a été approuvé par délibération 2009 – 043 en date du 30 mars 2009 et que la délibération 2009-080 conduit à la première modification du budget.

DEPENSES FONCTIONNEMENT					
Article	Op	Fonc	Libellé	Ajout / Retrait	Nouveau montant
6218		95	Personnel MAD OTSI	-800,00	61 150,00
023		01	Vir Section Invest	800,00	8 515,00
<b>TOTAL</b>				<b>0,00</b>	

RECETTES INVESTISSEMENT					
Article	Op	Fonc	Libellé	Ajout / Retrait	Nouveau montant
021		01	Vir de fonctionnement	800,00	8 515,00
<b>TOTAL</b>				<b>800,00</b>	

DEPENSES					
Article	Op	Fonc	Libellé	Ajout / Retrait	Nouveau montant
2183		95	Matériel informatique	800,00	1 800,00
<b>TOTAL</b>				<b>800,00</b>	

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par  
26 voix pour, 0 contre et 0 abstention

**Approuve** la décision modificative n°02 du budget du service tourisme de la Communauté de Communes de Noblat conformément aux tableaux ci-dessus.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 25 novembre 2009

Certifié exécutoire

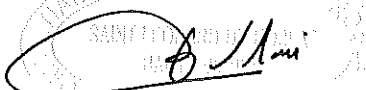
Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le : 25/11/2009

Le Président,

  
Jean-Claude LEBLOIS

**Accusé de réception préfecture**

Objet de l'acte : Budget service tourisme - décision modificative N.02

Date de transmission de 25/11/2009

l'acte :

Date de réception de 25/11/2009

l'accusé de réception :

Numéro de l'acte : 2009-109 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20091124-2009-109-DE

Date de décision : 24/11/2009

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Décisions budgétaires